

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC090

Conseil Communautaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Plagne, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Lucie JOUHAUD

CONFORT : Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Florian MOINE - Christophe MARQUET - Pierre CHARPY - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Elisabeth JEAMBENOIT à Lucie JOUHAUD - Sophie SELLIER à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Denis MOSSAZ - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Marie-Françoise GONNET à Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT à Régis PETIT - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 22

Pouvoirs : 8

Votants : 30

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC090-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

Nature de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes. 8.8 Environnement

Objet : Candidature à l'appel à projet Citeo / Adelphe « Collecte 2025 : Mesures d'accompagnement pour la collecte des emballages et papiers graphiques » pour le levier n°2 « Améliorer le captage des cartons et fibreux »

Monsieur le Vice-Président délégué, Serge RONZON, rappelle que sur le territoire de la communauté de communes Terre Valserhône les cartons bruns sont collectés en déchetterie, mais se retrouvent souvent par erreur dans les bacs d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ou bacs de collecte sélective. Or dans ces deux derniers cas, ils n'ont pas leur place : incinération à la place de la valorisation, incompatibilité avec la chaîne de tri, augmentation du coût du tri.

Dans un contexte d'augmentation des flux due au e-commerce et afin d'atteindre les objectifs régionaux et nationaux, il est nécessaire d'améliorer le taux de captage et de valorisation des cartons. Ainsi, conformément à l'avis favorable de la commission transition énergétique / environnement en date du 16 avril 2025, il est proposé de mettre en place une collecte additionnelle de cartons bruns avec installation de colonnes de points d'apport volontaire (PAV) sur les 12 communes du territoire.

Il ajoute que ce projet nécessitera pour la communauté de communes l'achat de matériel de pré-collecte, à savoir des colonnes de tri aériennes adaptées à la collecte des cartons, la collecte du contenu des colonnes de tri, ainsi que le déploiement d'un plan de communication.

Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques (EMPG). Il contribue à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2025, Citeo/Adelphe publie un appel à projet visant à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 546 projets « collecte » sur près de 39 millions d'habitants, accompagnés au cours des sept dernières années par Citeo et Adelphe ;
- accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

En particulier, le levier n°2 intitulé « Améliorer le captage des cartons et fibreux » vise à expérimenter la mise en place d'une collecte additionnelle des cartons des ménages et des professionnels de la restauration collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) ou améliorer un dispositif en place pour mieux y capter les cartons déjà pris en charge par le SPPGD.

Il est proposé que la communauté de communes Terre Valserhône candidate à cet appel à projets pour le levier n°2, afin de solliciter un financement à hauteur de 80 % sur les dépenses éligibles (achat d'équipements de pré-collecte, dépenses facturées de communication, dépenses de pilotage), selon le plan de financement prévisionnel suivant (hors dépenses inéligibles telles que la prestation de collecte) :

Dépenses éligibles (€ HT)		Recettes (€)	
Équipements	98 000 €	AAP Citeo	101 278,40 €
Pilotage	13 800 €	Autofinancement	25 319,60 €
Communication	14 798 €		
TOTAL	126 598 €	TOTAL	126 598 €

La candidature doit être déposée entre le 13 septembre 2025 et le 7 novembre 2025. La date prévisionnelle d'annonce des lauréats est fixée au 6 février 2026 et le début du déploiement du projet doit avoir lieu dans les six mois suivant la notification de la sélection.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement,

VU les statuts de la communauté de communes Terre Valserhône, notamment sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets,

VU le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la communauté de communes Terre Valserhône adopté par le conseil communautaire le 10 mars 2022,

VU le cahier des charges de l'appel à projets 2025 « Mesures d'accompagnement pour la collecte des emballages et papiers graphiques » lancé par Citeo / Adelphe,

VU l'avis de la commission transition énergétique / environnement en date du 16 avril 2025,

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en place de la collecte des cartons bruns en cohérence avec les objectifs locaux, régionaux et nationaux,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature portant sur l'optimisation de collecte du territoire de la communauté de communes Terre Valserhône dans le cadre de l'appel à projet « Collecte 2025 : Mesures d'accompagnement pour la collecte des emballages et papiers graphiques » - levier n°2 « Améliorer le captage des cartons et fibreux ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'appel à projet susmentionné et à signer le contrat de financement en cas de projet lauréat.

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC090-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre
Valse rhône certifie le caractère exécutoire du présent acte
transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD

